

Coqueluche | Les femmes enceintes et les nourrissons sont invités à se faire vacciner

Joliette, le 5 juin 2024 - En raison de cas de coqueluche qui sont actuellement déclarés dans différentes régions du Québec, la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière désire rappeler l'importance de la vaccination contre cette maladie chez les femmes enceintes et les jeunes enfants, particulièrement ceux âgés de moins de 1 an qui sont le plus à risque de complications.

Depuis mai 2018, les experts québécois recommandent la vaccination contre la coqueluche au calendrier régulier de vaccination pour les femmes enceintes. La période idéale pour se faire vacciner se situe entre les 26^e et 32^e semaines de grossesse. À noter qu'il est recommandé de se faire vacciner à chaque grossesse. Cette vaccination permet de protéger l'enfant dès sa naissance, et ce, jusqu'à ce qu'il reçoive ses premiers vaccins à l'âge de 2 mois.

Qu'est-ce que la coqueluche?

La coqueluche est une maladie très contagieuse causée par une bactérie voyageant dans les gouttelettes projetées dans l'air par une personne infectée, lorsque celle-ci tousse ou éternue.

La coqueluche se caractérise par de fortes quintes de toux, celles-ci pouvant provoquer des vomissements. En général, l'infection se manifeste également par les symptômes suivants : fièvre légère, écoulement nasal et larmoiements. La toux devient plus forte et plus fréquente au bout de 7 à 14 jours.

Les bébés de moins de 1 an sont les plus à risque d'être hospitalisés ou de décéder, car ils peuvent faire des pauses respiratoires, c'est-à-dire qu'ils peuvent cesser de respirer pendant quelques instants.

Pourquoi vacciner les femmes enceintes contre la coqueluche?

Les nourrissons ne sont pas protégés pendant la période critique des premiers mois de vie. Pendant la grossesse, l'administration du vaccin contre la coqueluche à la femme enceinte permet aux anticorps de la mère d'être directement transmis au bébé par le placenta, ce qui le protège dès la naissance jusqu'à sa propre vaccination.

La vaccination des femmes enceintes prévient environ 90 % des hospitalisations et 95 % des décès liés à cette maladie chez les enfants âgés de moins de 3 mois.

Prendre rendez-vous pour la vaccination

Les personnes ciblées (femmes enceintes et nourrissons) sont invitées à prendre leur rendez-vous en ligne via [Clic Santé](#) ou par téléphone au 1 855 755-3737. Il est important de suivre le calendrier vaccinal prévu pour les nourrissons afin qu'ils soient protégés le plus tôt possible, soit à 2 mois et à 4 mois. Il n'est cependant jamais trop tard pour les faire vacciner.

Pour plus de détails sur la coqueluche, visitez le Quebec.ca. Pour des informations spécifiques relativement à la vaccination des femmes enceintes contre la coqueluche, consultez [ce feuillet](#).

- 30 -

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Renseignements : Pascale Lamy
Directrice des communications et des relations publiques
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca